

ciété, connaître Dieu, et, par la connaissance des lois physiques, sociales et religieuses, arriver à saisir les forces, forces de la nature, forces humaines, force même de Dieu : telle est la loi. — « Croissez, multipliez, remplissez la terre et domptez-la <sup>1</sup> » : voilà les devoirs de l'homme envers la nature; — « L'homme a été placé sur la terre pour disposer le globe terrestre dans l'ordre et la justice » <sup>2</sup> : voilà les devoirs envers la société; — « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît <sup>3</sup> » : voilà les devoirs envers Dieu.

Or, avant l'ère chrétienne, qui mérite à tous égards le nom d'ère nouvelle, l'homme était esclave de la nature et de l'homme lui-même.

La nature écrasait les hommes, parce qu'ils étaient alors incapables de la connaître et de la dompter. Puis les hommes s'écrasaient entre eux, parce que, par le fait, il y a des forts et des faibles et que les faibles sont écrasés, c'est-à-dire pour le moins esclaves, si le fort ne sacrifie sa passion devant le droit d'autrui <sup>4</sup>.

1. *Gen.* I, 28.

2. *Sag.* IX, 3.

3. *Mt.* XI, 33.

4. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. II, ch. I, § 5.

---

Avec le christianisme surviennent précisément « des hommes radicalement nouveaux et convertis, vivant en sens contraire du vieux monde ». Et l'histoire recommence.

En voici les étapes :

Les trois grandes tâches de l'homme s'accomplissent graduellement. D'abord, l'homme dompte la nature ; puis, il entreprend d'organiser la société ; enfin, ces préliminaires l'amènent à mieux comprendre et à mieux posséder Dieu. De nouveau, ce progrès vers Dieu le dispose à mieux conquérir la nature, à mieux organiser la société.

Ce seraient là les périodes récurrentes de l'histoire, les cercles du progrès, la marche de l'humanité vers la vie toujours plus abondante <sup>1</sup>.

Après la phase scientifique, durant laquelle l'homme apprend à connaître les lois de la nature et en canalise les forces, vient une autre phase : la science, après avoir saisi les lois du monde physique, saisit la loi du monde social.

Les longs efforts du monde chrétien, sa lutte

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. I<sup>er</sup>, ch. I, § 4.

de plus de mille ans contre le paganisme et contre la barbarie; puis cet immense travail qui réellement commence l'ère scientifique du genre humain; puis enfin la science positive de la vie des nations, qui se développe aujourd'hui et se montre identique à la science du devoir: toutes ces données de Dieu, tous ces efforts de l'homme vont aboutir, et je le dis encore, la société chrétienne arrive enfin à la possession et au gouvernement d'elle-même. Nous ne marcherons plus au hasard comme on le fait encore en ce moment. Nous verrons la route et le but; car ce sera le jour. L'agonie que nous traversons, cette décomposition définitive de toutes les monarchies d'ancien régime, c'est la crise qui commence l'âge de majorité des peuples européens. Ceux qui ne croient point à ces choses mourront bientôt, et leurs fils les verront. Avançons donc <sup>1</sup>.

#### IV

Et Gratry avance :

Oui, certes, la face de la terre sera encore renouvelée, mais par les mêmes moyens, savoir :

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire* t. II, ch. XIII, § 6.

l'abolition de l'esclavage, l'invasion des barbares, la société chrétienne.

L'abolition de l'esclavage : d'abord de l'esclavage proprement dit, par toute la terre ; et puis l'abolition du servage dans toute l'Europe, par l'abolition du travail servile, du paupérisme et de la misère : et cela, non par une autre organisation fondamentale des sociétés ; mais bien par d'autres mœurs, et par une autre éducation intellectuelle, morale et religieuse.

L'invasion des Barbares signifie parmi nous depuis longtemps l'avènement de la démocratie, avènement inévitable aux yeux de tous. Mais si l'invasion des Barbares transformés par le christianisme a été le salut du vieux monde, pourquoi donc n'en serait-il pas de même de la démocratie ?...

La démocratie que j'espère n'est autre chose que le développement ultérieur de cette société chrétienne que les plus grands esprits de l'antiquité n'ont pu prévoir, et que les grands esprits de notre temps sont trop lents à prévoir dans le détail des développements nouveaux que l'Évangile peut lui donner <sup>1</sup>.

Ce régime a des racines dans le moyen âge ; Gratry se plaît à citer et à commenter, sur ce point, un texte célèbre de saint Thomas d'Aquin. (*Somme théol.*, I<sup>a</sup>-II<sup>o</sup>, q. cv, a. 1).

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. II, ch. XIII, § 9.

Il ne peut y avoir de démocratie plus radicale que celle de saint Thomas d'Aquin qui pose, comme première règle de paix sociale et d'amour de tout le peuple pour la constitution, cette formule : « Que tous aient part au gouvernement du pays, et que tout citoyen soit éligible à tout, *ut omnes aliquam partem habeant in principatu* ». Aucune démocratie ne peut aller plus loin; c'est là la limite idéale. Or, cette forme décrite par notre grand théologien, déjà connue par l'antiquité, et dont on trouve le type dans l'ancienne Loi, et qui, de plus, vit et grandit en Angleterre, peut entrer et se développer tout entière dans la démocratie de l'avenir, sans détruire la monarchie, c'est-à-dire l'unité et la stabilité; sans détruire l'aristocratie, c'est-à-dire le pouvoir nécessaire de l'expérience, de la science, de l'âge, de la sagesse et du travail accumulé <sup>1</sup>.

Est-ce à dire qu'il faille, pour atteindre plus vite ce terme idéal, briser tout ce qui ne s'y conforme pas? Nullement, et l'on se méprendrait fort si on considérait Gratry comme un révolutionnaire.

Plus de révolutions! plus de constitutions brisées, de gouvernements renversés! Quelles que soient nos institutions actuelles, il faut les pren-

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. II, ch. XI, § 10.

113  
 dre telles qu'elles sont comme point de départ; et puis, par une lutte intelligente et courageuse, sous la loi telle qu'elle est, les conduire où elles doivent aller. Donc, s'il s'agit, par exemple, de la nature du gouvernement et de l'organisation du pouvoir, il faut partir du point même où nous sommes, quel qu'il soit, et de là, sans révolutions ni violences, voir le but et marcher au but, savoir : *Plein et entier gouvernement de la nation par la nation*<sup>1</sup>.

Au point de vue économique, les considérations que se plaît à développer Gratry sont plutôt les intuitions généreuses d'un poète que les descriptions précises d'un savant.

Quand il parle « d'abolir enfin l'esclavage du travail qui tue, et de le remplacer par la liberté du travail<sup>2</sup> », il ne faut pas se méprendre sur sa vraie pensée : il ne parle pas du travail comme les économistes ; et la liberté du travail n'est pas du tout pour lui le laisser-faire et le laisser-passer. C'en est même tout le contraire. Gratra ne craint pas de réclamer, contre toutes oppressions qui pèsent sur le travail, l'intervention des lois.

Ce qu'il faut, écrit-il, c'est la contrainte morale,

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. II, ch. XIII, § 5.

2. *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, ch. IX, § 3.

et, au besoin, la contrainte légale, contre l'homicide, l'esclavage, la spoliation, contre l'ignorance et le vice <sup>1</sup>.

Gratry préconise également l'association « comme méthode de justice, comme moyen d'équitable répartition des richesses acquises par l'ensemble, et enfin comme moyen de progrès intellectuel et moral ». Il cite et loue chaleureusement les associations américaines et anglaises, (comme, par exemple, les *Equitables Pionniers de Rochdale*), et les initiatives françaises, comme celles dont Mulhouse était le théâtre. Il ne craint même pas de vanter, comme magnifique, le « grand mouvement des Etats-Unis d'Amérique en faveur de la réduction du travail à huit heures <sup>2</sup>. » Bref, il s'engage dans toutes les voies où il prévoit que l'on pourra pratiquer mieux cet « usage fraternel de la richesse » dont il avait parlé dans son premier livre :

L'usage fraternel de la richesse, avait-il dit, consiste à ne plus souffrir qu'il y ait désormais parmi nous un seul mendiant, ni un seul indigent ;

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. I<sup>er</sup>, ch. XI, § 4.

2. *Ibid.*, t. II, ch. XII, § 7.

c'est peu : à ne plus souffrir désormais qu'il y ait parmi nous un seul esprit sans instruction et sans lumière, ni un seul cœur sans espérance, ni une seule âme sans Dieu ; et cela dans notre patrie, puis dans le monde entier <sup>1</sup>.

Et comme Gratry, avec son imagination de poète, ne pouvait pas ne pas essayer de se représenter l'avenir de paix, de justice et de bonté qu'il rêvait, il n'a pas hésité à le décrire :

Quant à moi, écrivait-il un jour, quelque lointain que soit cet avenir, je l'aperçois. Oui, j'aperçois de grandes nations soulevées tout entières et décidées à supprimer au milieu des cités, comme au sein des campagnes, et les haillons et les tanières, qui tuent les hommes dans la fièvre, la misère et la faim. Je les vois soulevées avant tout contre les haillons et les tanières des vices et de l'ignorance, causes premières de ces maux.

Je vois les belles cités où le plus pauvre des habitants travaille de ses mains sous l'humble toit qui est à lui, au milieu du même ciel et de la même lumière, et de la même verdure et des mêmes fleurs que les plus riches palais.

Je ne vois plus là rien que l'on puisse appeler basse classe, ni cette masse grossière, ignorante,

1. *Les Sources de la régénération sociale*, 3<sup>e</sup> édit., p. 57-58.

sans avenir et sans espoir qu'on nommait autrefois populace. Je ne vois là que des hommes cultivés, graves et dignes, des citoyens capables de prendre part comme électeurs et comme élus, à la vie et au gouvernement de la Commune et de l'Etat <sup>1</sup>.

Cet avenir, Gratry l'aura préparé rien qu'en le prédisant. Il voulait faire mieux encore. N'est-ce pas lui qui, un matin, appelait en toute hâte le vicomte de Melun, pour lui confier qu'il fallait, si l'on voulait résoudre le problème social, bâtir autour des usines et des ateliers des maisons dont on aiderait les ouvriers à devenir petit à petit propriétaires ?

Il avait d'autres projets : J'ai souvenir, raconte le cardinal Perraud dans la biographie qu'il lui a consacrée, que, pendant plusieurs années, son idée fixe était d'aller s'établir avec trois ou quatre oratoriens dans une paroisse de la banlieue de Paris, et là, en s'aidant de quelques laïques dévoués, d'essayer de montrer aux travailleurs qui se laissent si souvent séduire par de dangereuses chimères, combien l'Évangile, mis en pratique à

1. *La Morale et la loi de l'Histoire*, t. II, ch. XII, § 8.

tous les degrés de l'échelle sociale, aurait d'efficacité pour assurer aux hommes la plus grande somme possible de félicité terrestre.

Ce dernier trait n'achève-t-il pas de peindre cette âme généreuse et droite, dont les intuitions resteront longtemps encore une source de lumière et un foyer d'énergie ?

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### I. — LACORDAIRE (1802-1862).

Parmi les écrits de Lacordaire qui offrent, au point de vue social, un intérêt plus direct, il faut citer :

La collection de ses articles de l'*Avenir* (1830-1831), réédités par M. l'abbé Fesch, sous le titre : *Lacordaire journaliste*.

*Les Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais* (1834), notamment la Préface où est bien mis en relief le caractère tout négatif de la notion de liberté.

Les *Conférences de Notre-Dame*, surtout celles de 1845 « Effets de la doctrine catholique sur la société », et de 1848 : « De l'homme en tant qu'être social ».

Les articles de l'*Ere nouvelle* (1848).

*Discours sur le Droit et le Devoir de la propriété*, inséré dans le t. VII de ses Œuvres, p. 205-230.

Parmi les nombreuses lettres de Lacordaire qui

ont été publiées, voir surtout les *Lettres à sa famille et à ses amis*, publiées en 1870 par H. Villard, qui les a fait précéder d'une étude biographique assez curieuse, et la *Correspondance avec Madame Swetchine*, publiée par M. de Falloux.

Les ouvrages de Montalembert : *Le Père Lacordaire* (1863) ; de Foisset, *Vie du P. Lacordaire*, (2 vol., 1870) et du P. Chocarne, *Le P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse*, 2 vol. sont toujours très précieux.

---

## II. — MONTALEMBERT (1810-1870).

C'est dans son discours du 4 mars 1840 à la Chambre des pairs sur le *Travail des enfants dans les manufactures* (*Discours*, t. I<sup>er</sup>, p. 138 et suiv.) que Montalembert a abordé le plus directement, sur un point spécial, le problème économique — Voir également le discours du 7 avril 1845 sur l'*Emancipation des esclaves aux colonies française*. (*Discours*, t. II, p. 1 et suiv.)

A un point de vue plus général, il faut signaler tout particulièrement :

L'opuscule intitulé : *Du devoir des catholiques pendant les élections* (1846).

L'article de l'*Ami de la Religion* (octobre 1848) contre l'*Ere nouvelle*.

Le premier discours de Malines sur l'*Eglise libre dans l'Etat libre* (20 août 1863).

Enfin, nous ne devons pas oublier que, dans ses

*Moines d'Occident*, Montalembert a souvent mis en relief les « services rendus à la chrétienté par les moines » : voir notamment dans le tome I<sup>er</sup> (1860) l'Introduction, chap. IV où il a résumé, à grands traits, sous ce titre, les indications qui résultent des faits eux-mêmes ; — dans le t. II, le livre VIII, ch. I : « Les moines dans les forêts », et ch. III : « Défrichements monastiques » ; — dans le t. V, le livre XVI : « Influence politique et sociale des moines chez les Anglo-Saxons » ; — dans le t. VI, le livre XVIII, ch. I : « Influence de l'ordre monastique sur la société féodale » ; ch. III : « Services rendus par les moines à la société temporelle. Leur rôle dans la constitution politique des Etats », ch. VI : « Les moines et la terre ; les moines et les pauvres ».

Voir aussi d'assez nombreux documents inédits que cite le P. Lecanuet dans les trois volumes, si captivants, qu'il a consacrés à Montalembert. (Paris, 1898-1902).

---

### III. — GERBET (1798-1864).

*Considérations sur le Dogme générateur de la piété catholique* (1829-1830) : voir en particulier les chap. VI et VII sur l'Eucharistie dans ses rapports avec la « vie sociale ».

*Conférences de philosophie catholique : Introduction à la philosophie de l'histoire*. Six conférences recueillies et publiées par E. Boré, E. de Kertanguy, etc. (1832).

*Précis de l'histoire de la philosophie*, (en collaboration avec l'abbé de Scorbiac, 1834).

*Vues sur le dogme catholique de la Pénitence* (1836) : voir en particulier le ch. x : « De la confession comme institution civilisatrice ». — C'est la continuation du *Dogme générateur*, et la deuxième partie d'un ouvrage que Gerbet rêvait de consacrer à tous les sacrements, mais qui est resté inachevé.

*Dernières conférences d'Albéric d'Assise* (1846) ; réédité par H. Bremond, dans les « Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse » ; Paris, Bloud, 1908.

*Esquisse de Rome chrétienne.*

Dans le recueil des *Mandements et Instructions pastorales*, voir surtout l'instruction sur l'*Amour du prochain*, et sur *Diverses erreurs du temps présent* (23 juillet 1860).

A consulter :

Mgr de Ladoue, *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres*, 3 vol. H. Bremond, *Gerbet* (Paris, Bloud).

---

#### IV. — FOISSET (1800-1873).

L'œuvre de Foisset est dispersée dans les revues nombreuses auxquelles il a collaboré : le *Correspondant* (dès sa fondation, 1829), le *Catholique*, les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue européenne*, etc.

On le connaîtra surtout, soit par les *Lettres du*

*P. Lacordaire à Théophile Foisset*, publiées par M. Joseph Crépon, soit par les ouvrages que lui-même a consacrés au P. Lacordaire (1870) et à Montalembert (trois articles du *Correspondant*, publiés en 1872, et réédités en 1877, par P. Douhaire).

De tous ces documents, et d'autres documents inédits (souvenirs, lettres), M. Henry Boissard, ancien procureur général à la Cour de Dijon, a tiré tout le parti possible dans son attachante biographie de *Théophile Foisset* (Paris, 1891).

---

#### V. — CH. DE COUX (1787-1865).

Ch. de Coux a collaboré successivement à l'*Avenir* (1830), à l'*Université catholique* (fondée par Gerbet en 1834), à l'*Ere nouvelle* (1848), au *Correspondant*, etc.

Il a publié des *Essais d'économie politique* (1832), où il traite, entre autres choses, « du catholicisme et de la philosophie comme générateur de la richesse », « du catholicisme comme seul préservatif possible d'une banqueroute universelle », « d'une régénération catholique comme seul moyen permanent de salut pour la société », « de la sainte Vierge comme type de la femme chrétienne », etc.

Il fut choisi, en 1834, comme titulaire de la chaire d'économie politique qui venait d'être fondée à l'Université catholique de Louvain; et c'est de cet enseignement qu'est sorti son *Cours d'économie sociale* (1836).

---

VI. — **A. DE VILLENEUVE-BARGEMONT**  
(1784-1850).

*Le Livre des affligés ou Douleurs et consolations* (2 vol. 1<sup>re</sup> éd. 1828 ; 4<sup>e</sup> éd., 1843). Voir, en particulier, le ch. XXVI : « Ouvriers indigents ».

*Economie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et la cause du paupérisme en Europe.* (3 vol. ; 1834).

*Histoire de l'Economie politique, ou Etudes historiques, philosophiques et religieuses des peuples anciens* (2 vol. ; 1841). — Dans cet ouvrage, Villeneuve-Bargemont a repris et développé une série d'études qu'il avait publiées (1835-1837) dans *l'Université catholique*, de Gerbet.

---

VII. — **FRÉDÉRIC OZANAM** (1813-1853).

Voici par ordre chronologique, les principales œuvres d'Ozanam :

*Dante et la philosophie catholique au XIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat ès lettres (1839).

*Étude sur les sources poétiques de la Divine Comédie* (1845).

*La Civilisation chrétienne chez les Francs* (1849).

*Les Poètes franciscains* (1851).

*La Civilisation au V<sup>e</sup> siècle*, leçons de 1849 publiées par Ampère en 1855 ; 2 volumes.

*Le Purgatoire de Dante*, trad. et comment. ; œuvre posthume, d'après les leçons de 1848.

L'édition des Œuvres complètes (Paris, Lecoffre) comprend, en outre, deux volumes de *Lettres* (1831-1853) et deux volumes de *Mélanges*. On a recueilli dans les *Mélanges* un grand nombre d'écrits importants publiés par Ozanam depuis ses débuts littéraires jusqu'à sa mort.

Dans les *Mélanges*, on lira avec un particulier intérêt les *Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon* (1831), t. I<sup>er</sup>, p. 309 et suiv. ; — L'étude sur les *Biens de l'Église* (1837), t. II, p. 339 et suiv. ; — et les *Notes d'un Cours de Droit commercial*, à la fin du t. II.

#### VIII. — A. DE MELUN (1807-1877).

Principaux ouvrages de M. de Melun :

*Vie de Mademoiselle Anne de Melun* (1852).

*Vie de la sœur Rosalie* (1858).

*Vie de la marquise de Barol* (1866).

M. de Melun publia en outre :

*Mémoire aux Chambres sur quelques questions de charité* (1846) ; *Rapport sur le travail des enfants dans les manufactures* (1847) ; *Intervention de la société dans le soulagement de la misère* (1848) ; *Histoire d'une maison du faubourg Saint-Marceau* ; *Histoire d'un village*, etc.

Ces travaux, et beaucoup d'autres, furent publiés pour la plupart dans une revue fondée par lui-même

en 1844 : les *Annales de la charité*, transformées plus tard (1860) en *Revue d'économie charitable*.

De plus, M. de Melun écrivit, à deux reprises, ses *Mémoires* : la première fois, en 1871, pour son jeune fils ; et la deuxième fois, en 1876, pour ses amis. Ces *Mémoires* ont été revus, mis en ordre et publiés par M. le Comte de Camus (Paris, 1891) — qui a publié également la *Correspondance du Vicomte de Melun et de Madame Swetchine* (1892).

A consulter :

A. Chevallier, *Vie charitable du vicomte de Melun* (1895).

Mgr Baunard, *Le Vicomte Armand de Melun d'après ses Mémoires et sa correspondance*.

Ferdinand-Dreyfus : *Un épisode de l'histoire charitable de 1848 : Les Fraternités* (dans le *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, mars-avril 1905, p. 5-13) ; et *Un projet d'assistance sociale en 1849 : Armand de Melun et la Société d'économie charitable* (dans le même *Bulletin*, sept.-oct. 1905, p. 169-179).

---

## IX. — BALZAC (1799-1850).

A diverses reprises, Balzac, dans la *Comédie humaine* et ailleurs, s'est trouvé en face des questions sociales.

A signaler notamment :

1<sup>o</sup> Au point de vue « agraire » :

*Le Médecin de campagne* (1833) ;

*Le curé de village* (1839) ;

*Les Paysans* (1844).

2<sup>o</sup> Au point de vue financier (spéculation, agiotage) :

*Eugénie Grandet* (1833) ;

*Les Marana* ;

*César Birotteau* (1837).

3<sup>o</sup> Au point de vue « industriel » et « ouvrier » :

Un article de Balzac intitulé : *Sur les Ouvriers*, publié dans le 3<sup>e</sup> et dernier numéro de la *Revue parisienne* (fondée par lui), à la date du 25 septembre 1840 ;

Une *Lettre sur le Travail*, qui date du printemps de 1848, et que le vicomte Spoelberch de Lovenjoul a publiée pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> septembre 1906, p. 53 et suiv. — A la fin de cette *Lettre*, Balzac en annonce une autre, qu'il n'a pas dû écrire, ou du moins qui n'a pas été trouvée.

A consulter :

Brunetière, *Balzac*, (1907).

Abbé Calippe, *Balzac, ses idées sociales* (Reims, *Action populaire*, et Paris, Lecoffre, 1906).

**X. — LAMARTINE (1790-1869).**

Les principaux documents à consulter sur l'attitude sociale de Lamartine sont les suivants :

*La Politique rationnelle* (1831) ;

*Des destinées de la poésie* (1834) ; — en tête de l'édition actuelle des *Premières Méditations poétiques* ;

*Résumé politique du voyage en Orient* (1834).

Tous ces écrits datent de l'époque où sa pensée et son action étaient liées intimement aux destinées de l'*Avenir* et des catholiques libéraux.

Sur les tendances sociales de l'époque postérieure :

*Le Passé, le présent et l'avenir de la République* (1848) ;

*Le Conseiller du Peuple* (1849) ;

*L'Histoire des Girondins, etc.*

A consulter :

Quentin-Bauchard, *Lamartine, homme politique* (1903) ;

Fidao, *La Pensée politique de Lamartine* (dans le *Droit des Humbles*, 1904, p. 150-208) ;

Et surtout, le livre si personnel et si suggestif de Ch. Maréchal, *Lamennais et Lamartine* (Paris, Bloud, 1906).

---

## XI. — BERRYER (1790-1868).

Berryer ne s'est occupé que très occasionnellement des questions sociales.

En dehors des deux plaidoiries que nous avons analysées, et que l'on trouvera tout au long dans les *Plaidoiries de Berryer* (Paris, 1884), t. II p. 219-250 (Procès des ouvriers charpentiers de la Seine), et t. IV, p. 205-251 (Procès des ouvriers typographes de Paris), on lira avec intérêt, dans ses *Œuvres parlementaires*, t. V, p. 135 et suiv. son discours du 16 juillet 1851 à l'Assemblée législative : Berryer, répondant à l'un de ses adversaires politiques, Michel (de Bourges), y explique qu'il ne suffit pas, pour apaiser le conflit du capital et du travail, de changer la forme du gouvernement.

A consulter :

P. Lecanuet, *Berryer, sa vie et ses œuvres* (1893).

Ch. de Lacombe, *Vie de Berryer* (1894).

---

## XII. — GRATRY (1805-1872).

L'œuvre de Gratry est considérable ; nous ne signalons ici que ce qui se rapporte plus directement au sujet de ce livre :

*Catéchisme social, ou Demandes et réponses sur les Devoirs sociaux* (1848). Opuscule réédité par Gratry lui-même, en juin 1871, sous ce nouveau titre : *Les Sources de la régénération sociale* ;

*De la connaissance de l'âme*, (2 vol. 1858) ;

*La Paix*, (1861) ;

*La Philosophie du Credo*, (1861) ;

*Les Sources, conseils pour la conduite de l'esprit* (1862) ;  
extrait de la *Logique* (1855) ;

*Les Sources, ou le premier et le dernier livre de la Science  
du devoir* (1862) ;

*Commentaire sur l'Évangile de Saint Matthieu*, (2 vol.  
1863).

*La Morale et l'Histoire* (2 vol., 1868).

A consulter :

Cardinal Perraud, *Le P. Gratry, sa vie et ses œuvres*.

P. Chauvin, *Le P. Gratry, l'homme et l'œuvre*, d'après  
des documents inédits. (Paris, Bloud, 1901).  
Voir en particulier le chap. XVIII : « Le P. Gra-  
try, précurseur des démocrates chrétiens ».

---

## DOCUMENTS

---

### § I. — Les mécaniques, source de la dégradation populaire.

Au lieu d'adoucir la tâche des classes pauvres, de ces classes qui gagnent à la sueur de leur front le pain de chaque jour, les mécaniques ont augmenté partout le poids de leur labeur. Dans les pays non « industriels », la journée de l'ouvrier représente ordinairement douze heures de travail, jamais plus de quatorze, tandis que dans les fabriques elle est de quinze et quelquefois de dix-sept heures. Cette surcharge de travail est une des causes de cet abâtardissement de l'espèce humaine qui se manifeste d'une manière si effrayante dans les villes manufacturières. Là, plus de ces hommes à haute taille, à formes athlétiques ; plus de ces jeunes filles au teint de lys et de rose, brillantes de santé et de fraîcheur. Une race petite de stature, pâle et frêle, sans force musculaire, et comme étiolée par un perpétuel emprisonnement dans des

---

ateliers où ne circule qu'un air corrompu, a pris la place de cette autre race robuste de corps et d'esprit qui avait conservé les traits mâles des anciens Saxons et des anciens Gaulois.

Le parlement anglais a plus d'une fois essayé de porter remède à un mal dont les « économistes » n'osent plus contester l'existence, mais il a été toujours arrêté par la crainte d'augmenter le prix de la main-d'œuvre en diminuant la quantité d'ouvrage que l'artisan livre au fabricant. L'intérêt des capitalistes l'a emporté sur celui de l'espèce, et dans ce pays, où les propriétaires font de si grands sacrifices pour améliorer les races de leurs bœufs, de leurs moutons et de leurs chevaux, l'homme dégénère de plus en plus.

Cependant une tentative faible et insuffisante a été faite en 1824. Le législateur sans pitié pour « l'ouvrier adulte » s'était pris de compassion pour les « ouvriers enfants », et il défendit sous des peines sévères aux maîtres fabricants d'exploiter pendant plus de douze heures dans la même journée les enfants âgés de moins de quinze ans. Douze heures passées dans un atelier ne suffisent que trop pour détruire la santé de ces jeunes plantes auxquelles le grand air est si nécessaire, mais enfin le parlement n'eut point le courage de poser une limite plus étroite à la cupidité des manufacturiers; et certes si elle était toujours respectée, les pères de famille indigents devraient une véritable reconnaissance à l'auteur d'une loi qui atteste si clairement l'état de misère, le servage plus qu'égyptien des prolétaires anglais. Mais cette limite est continuellement enfreinte, et ce n'est qu'à de rares intervalles que les capitalistes qui arrachent plus

de douze heures de travail à l'enfance sont traduits devant les tribunaux.

Le « Courrier » anglais du 18 de ce mois nous apprend que l'un d'eux, riche filateur d'Aldhora, vient d'être cité en justice pour ce délit que jamais code catholique n'embrassera dans ses prévisions, tant ce délit est incompatible avec des mœurs catholiques. Le prévenu était accusé d'avoir fait travailler au-delà du temps légal une jeune fille de treize ans, et il a été acquitté par un motif qui se rattache si directement à nos notions sur le serment religieux, que nous croyons à propos de le faire connaître à nos lecteurs. Ce récit les intéressera d'ailleurs par la lumière qu'il jette sur l'état moral de ces peuples protestants que la philosophie moderne nous dépeint comme si éclairés.

Hélas ! leurs intelligences sont encore plus abruties que leurs corps ne sont énervés. Tout esclaves qu'ils sont des capitalistes, tout accablés qu'ils sont par des travaux auprès desquels la tâche du nègre semble légère, l'âme est la partie de leur être qui souffre le plus de l'absence du catholicisme.

Le témoin le plus important dans la cause était la jeune fille elle-même ; mais avant de l'admettre au serment, le juge a voulu s'assurer qu'elle comprenait les obligations qui résultent de ce grand acte religieux, les peines éternelles dénoncées contre le parjure, et il lui a fait subir l'interrogatoire suivant : « Savez-vous vos prières ! — Non. — Ne dites-vous jamais de prières ? — Jamais. — Ne vous a-t-on jamais parlé de l'enfer ? — J'ai quelquefois entendu prononcer ce mot. — Savez-vous quelles sont les fautes qui y mènent ? — Non. — Savez-

vous que vous y irez si vous mentez? — En vérité je n'en sais rien. »

Alors le juge a déclaré qu'attendu que la jeune fille n'avait aucune notion de l'enfer comme châ-timent du parjure, elle ne pouvait être reçue à prêter serment, et qu'ainsi son témoignage devait être rejeté. Il a en conséquence acquitté le pré-venu.

*L'Avenir*, n° 249 (22 juin 1834).

---

## § II. — La Sainte Eucharistie au point de vue social.

La Charité chrétienne est supérieure à la bienfaisance antique. Quel est le principe de cette supériorité? Une plus grande manifestation de l'Amour divin...

Demandez à l'Eglise par quel moyen elle excite, ranime, nourrit chaque jour ce merveilleux sentiment; pour toute réponse, elle vous montrera l'inscription qui couronne le mystérieux tabernacle : *C'est ainsi que Dieu a aimé le monde*. Quand il s'agit d'expliquer l'amour, à qui croiriez-vous, si vous n'en croyez pas à ceux qui aiment?

Pour comprendre dans toute son étendue l'action de ce principe d'amour, il faut remarquer comment il élève à un degré supérieur de sainteté les devoirs de la bienfaisance primitive, en même temps qu'il entretient cet esprit de sacrifice, qui est le caractère propre du christianisme. La charité n'entre pas dans le cœur de l'homme sans combat; car elle y trouve un éternel adversaire, l'orgueil, premier-né de l'égoïsme, et père de la haine. Le mépris de l'homme pour son semblable produisit chez les anciens peuples dégénérés leurs féroces théories d'esclavage. Elles disparurent lorsque le christianisme eut imprégné sur le front de chaque être humain le sceau d'une auguste fraternité avec l'Homme-Dieu. Toutefois, comme, en restaurant le sentiment de la dignité humaine, il a respecté, dans l'inégalité des conditions, une des bases des sociétés passagères de ce monde. L'orgueil, abusant

de cet ordre nécessaire pour ressaisir au moins quelques-unes de ses anciennes jouissances, aspire à créer, jusque sous la loi d'amour, un diminutif de l'esclavage. L'insolent mépris envers le pauvre, les durs traitements envers les serviteurs ne sont que cela. Mais, de même qu'en divinisant la nature humaine, le Christ brisa le joug des doctrines dégradantes qui avaient longtemps pesé sur elle, de même, la communion fréquente, qui divinise en quelque sorte chaque chrétien, combat perpétuellement dans nos mœurs jusqu'à l'ombre de l'ancienne barbarie. Jamais, en effet, le dogme de l'égalité fraternelle ne reçut une sanction plus sacrée. Son signe le plus expressif, consacré par l'usage universel, est la participation au même repas. Ici, grands et petits, riches et pauvres, enfants et vieillards, se mêlent à la même table, comme à un festin de famille, et ce festin est Dieu même. Ce mendiant qui est ce soir à votre porte ira demain s'asseoir à côté de vous au banquet de la vie éternelle. Savez-vous d'où vient ce pauvre demestique qui a tant souffert de votre humeur altière ? Il rentre chez vous couronné du respect des anges ; il porte en son sein le Dieu qui vous jugera. Quiconque observera de près le caractère des nations chrétiennes n'aura pas de peine à distinguer cette action secrète, mais continue, de la foi à la présence réelle.

MGR GERBET, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, ch. VII.

---

## § III. — Comment Charles de Coux perdit, puis retrouva la foi.

Emigré à l'âge de trois ans, élevé en Angleterre, jeté par les événements d'une vie orageuse en Amérique, j'ai longtemps vécu parmi les protestants; et, je dois le dire, les enseignements catholiques de ma jeunesse s'étaient un peu effacés de mon cœur par ce contact. Non que les objections ordinaires des partisans de la réforme ou la philosophie moderne fissent une grande impression sur mon esprit; celles-là se réfutent d'elles-mêmes pour qui sait les comprendre. Mais il en était une d'un autre ordre et qui me semblait sans réplique. La société qui possède la vérité absolue doit être, ou finira incessamment par être l'aristocratie du genre humain; car la vérité est l'aliment naturel de notre intelligence, et par conséquent la cause de sa force. Cette force s'applique à tout, et son action s'étend sur le monde matériel comme sur le monde moral. Ainsi les progrès du genre humain se lient les uns aux autres, et la richesse n'étant elle-même que le fruit de la science, sa mesure doit dépendre de l'ensemble de ces progrès. S'il était donc vrai qu'une société catholique fût condamnée à rester stationnaire, si le culte qu'elle professe arrêta sa marche dans une seule des diverses carrières de la civilisation, il s'ensuivrait nécessairement que le catholicisme ne possède point cette vérité absolue que nous lui attribuons. Or, depuis les premiers jours de la Réforme, les protestants d'abord et les philosophes ensuite n'ont cessé d'accuser la religion de nos pères, soit dans

sa doctrine, soit dans sa discipline, de je ne sais quelle inimitié, non seulement pour les lumières qui sont la gloire de notre époque, mais encore pour ces biens matériels dont la puissance est si chère à la faiblesse humaine. A les entendre, l'existence des nations catholiques est un long martyre, martyre qui n'aurait même pas le mérite d'être volontaire, puisqu'il ne serait que l'inévitable conséquence de leur culte. Il y a vingt ans surtout que ce langage était répété sans cesse, et ceux qui le tenaient jetaient avec complaisance aux catholiques l'exemple de la riche Angleterre et des autres pays protestants, dont le sort en apparence si prospère semblait offrir un désolant contraste avec la pauvreté de la catholique Espagne. Dès lors, je m'occupais d'économie politique moins dans les livres que dans le monde, et, je dois le dire, mes convictions chrétiennes furent plus qu'ébranlées. Je cessai de croire; et si je tombai seulement dans une complète indifférence, si je ne descendis pas plus bas jusqu'à la haine, je le dus au souvenir des vertus qui avaient entouré mon berceau.

Mais, depuis 1810, les événements ont marché, et, avec cette prospérité des îles Britanniques qui m'avaient ébloui, se sont dissipées mes premières illusions. Une étude consciencieuse des faits me conduisit à des résultats inattendus. Je me demandai ce que signifie cette surabondance de population qui fait aujourd'hui le désespoir des peuples protestants ou incrédules, et comment cette surabondance qui résume en elle tous les fléaux qui peuvent désoler le monde, cette surabondance plus terrible que la peste et la famine, puisque la famine et la peste en sont les remèdes naturels, avait été inconnue de nos aïeux.

Chose étrange! pendant huit siècles la France et l'Angleterre faisaient consister leurs richesses dans le nombre de leurs habitants, et les récompenses prodiguées aux familles qui donnaient le plus de citoyens à l'Etat attestent que pendant ces huit siècles la naissance d'un fils n'était encore une calamité pour personne. Ce fait, quand il serait isolé, suffirait pour justifier le catholicisme, car il régna en maître durant cette longue période, et par conséquent c'est à lui et à lui seul que nous devons attribuer l'honneur d'une pareille différence. Je tardai peu à comprendre cette vérité et le doute commença pour moi, non ce doute qui précède l'erreur, mais celui qui vient après et qui finit toujours par lui être mortel.

Dès ce moment j'entrai dans un nouvel ordre d'idées, et bientôt je reconnus que le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques le plus admirable système d'économie sociale qui ait jamais été donné à la terre. En lui demandant compte du résultat temporel de chacun des préceptes, j'appris à discerner dans les doctrines des économistes modernes le vrai du faux, car je m'aperçus bientôt que la science qui leur est chère, cesse d'être vraie, c'est-à-dire sort de la voie de l'*utile* partout où elle s'écarte des enseignements catholiques. Ce qui m'avait égaré me ramena donc à la foi. Un seul des caractères du vrai m'avait paru lui manquer, l'*utile*, et maintenant pour moi, l'*utile*, même dans ce qu'il a de plus matériel, c'est la religion.

Ch. de COUX, Discours prononcé pour l'ouverture du *Cours d'Économie politique*. (D'après la *Revue européenne*, t. III, n° IX (1832), p. 380-2.)

## § IV. — « Passons aux Barbares ! »

Pendant que nous croyons Pie IX voué sans réserve aux intérêts de son peuple, c'est pour nous qu'il travaille, c'est pour la chrétienté, c'est pour l'avenir du genre humain. Depuis trois siècles, la civilisation chrétienne est inquiétée, quelquefois arrêtée dans sa marche par une question formidable. Il s'agit de concilier la religion avec la liberté.

Les hommes ne veulent pas, ils ne peuvent pas choisir entre ces deux choses qu'on leur dit incompatibles. De là, l'angoisse de tant d'esprits et les secrets combats de tant de cœurs. Que n'avons-nous pas souffert de ces déchirements, tous tant que nous sommes de catholiques zélés pour les libertés modernes ! Combien de fois ne nous reprocha-t-on pas les espérances de notre jeunesse et la confiance que nous avions de rapprocher et d'unir deux principes ennemis ? Combien de fois ceux qui ont le malheur de ne pas croire nous prédirent-ils que tôt ou tard les anathèmes du Vatican démentiraient nos illusions ? Toutefois nous savions bien que le Vatican ne condamnerait jamais ni la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur les droits des peuples, ni les exemples des Papes du moyen-âge, ces fléaux des tyrans. Mais nous étions loin de croire que la Providence nous réservât à l'un de ces moments où la politique sacrée de l'Eglise se déclare par de grands coups. L'Eglise, pour reprendre une belle pensée du P. Ventura, se trouve dans une situation qui, dans cinq cents ans d'ici, marquera peut-être une des grandes époques de l'histoire qui exercera la pé-

nétration des philosophes et des publicistes. Elle se revoit au point où elle fut au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Alors elle était en présence de cet ancien empire qu'elle aimait à cause de Constantin et de Théodose et dont elle honorait la vieillesse. Depuis trois cents ans, l'Occident obéissait aux barbares et les sages d'alors pouvaient reprocher à la Papauté de méconnaître le présent, de s'enchaîner au passé, à ce trône vermoulu des Césars byzantins dont les marches pliaient sous le poids des eunuques et des courtisanes. Le pape saint Martin s'était laissé enlever de Rome, promener comme un criminel dans les rues de Constantinople, traîner par les pieds, la tête sur les pierres qu'il ensanglantait. Les empereurs iconoclastes armaient des flottes pour aller brûler les côtes de cette Italie qui les suppliait de la défendre contre les violences des Lombards. Et cependant, les Papes persévéraient dans leur fidélité. Ils donnaient un utile exemple de patience, de respect pour les droits vieillis, ils montraient combien c'est une chose formidable et à laquelle il faut se résoudre lentement que de rompre avec un pouvoir antique, avec un principe d'ordre, même miné par ses propres excès. Mais le moment vint où la tyrannie avait comblé la mesure. Léon l'Isaurien menaçait d'envoyer à Rome et d'y faire briser les statues des apôtres Pierre et Paul. Alors le Pape Grégoire III lui écrivit : « Essayez. Essayez de toucher aux images des saints apôtres, et vous verrez les hommes du Nord venir venger les injures de l'Eglise, car voici que les Barbares adoucissent leurs mœurs, et vous, prince d'un peuple policé, vous retournez à la barbarie. »

En même temps, il envoyait une ambassade à Charles Martel pour lui offrir le titre de patrice et de protecteur de l'Eglise. Charles Martel cependant n'était qu'un homme de guerre peu respectueux pour les immunités ecclésiastiques. La Papauté le savait, mais elle avait pressenti tout ce qu'il y avait de vigueur et de sève généreuse dans cette race carlovingienne. Et à la fin du siècle, Léon III, consommant la rupture avec l'ancien empire, couronna Charlemagne. La situation présente est semblable. La Papauté a vu d'un côté, la monarchie absolue, respectable par ses souvenirs, mais perdue comme se perdent tous les pouvoirs, par ses fautes, par le scandale de ses mœurs, par l'usurpation des droits de Dieu, par ses entreprises sur les consciences. Elle la voyait comme un grand corps dont l'esprit se retire, et néanmoins elle lui restait attachée, ainsi qu'à un mourant dont elle faisait respecter les derniers jours, malgré le blâme des impatientes qui s'étonnaient de tant d'obstination. Maintenant qu'elle a vieilli auprès de la couche funèbre, et qu'elle a pourvu à la dignité des obsèques, la Papauté se tourne du côté de la démocratie, de cette héroïne sauvage dont le Père Ventura parlait, du côté de ces Barbares des temps nouveaux, dont elle ne se dissimule ni les instincts violents, ni la dureté de cœur. Mais elle y voit premièrement, le grand nombre, le nombre infini des âmes qu'il faut reconquérir et sauver; en second lieu la pauvreté que Dieu aime, la pauvreté qui fait la force, qui ne marchande ni son sang, ni ses sueurs, à qui l'avenir appartient. Voilà pourquoi la Papauté passe du côté des Barbares.

Mais les Papes du VIII<sup>e</sup> siècle trouvèrent en

France leurs plus hardis auxiliaires ; ils en tirèrent des milliers d'hommes héroïques pour aller évangéliser les Barbares du Nord, pour leur donner, non la foi seulement, mais des lois, des villes et des écoles. Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre. Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Poursuivons-le non seulement de nos prédications, mais de nos bienfaits ; aidons-le non seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. Passons aux Barbares, et suivons Pie IX.

F. Ozanam, *Les Dangers de Rome et ses Espérances*. (Correspondant, 10 février 1848, p. 433-435.)

---

## § V. — Pour la réglementation du travail.

Les idées personnelles de M. de Melun se formulèrent avec précision dans une brochure intitulée : *De l'intervention de la Société pour prévenir et soulager la misère* <sup>1</sup>. C'est une critique ardente de l'organisation sociale et un essai doctrinal d'assistance méthodique. De Melun se défend d'être soit socialiste, soit individualiste. Le socialisme ferait « l'Etat le possesseur de tous les capitaux, de tous les revenus, de tous les produits ». L'individualisme, en condamnant « toute intervention de la loi entre le patron et l'ouvrier, le capital et le travail », en attaquant « la charité légale au profit de la charité privée », aboutit à l'impuissance <sup>2</sup>.

Le tort du gouvernement de Juillet, dit M. de Melun, est d'avoir abandonné les questions de travail et de misère aux passions inexpérimentées de la foule ; des hauteurs de la société, il évitait de regarder en bas, « de crainte du vertige <sup>3</sup>. »

Or, en bas, quel spectacle ! « Par une dérision cruelle, la misère est plus multipliée et plus hideuse là où le travail fait le plus de merveilles et accumule le plus de richesses : les villes manufacturières, les grands centres de la fabrique et de l'industrie ont des caves qui manquent de lumière,

1. Paris, Plon, 1849. Cette brochure fort rare parut d'abord dans les *Annales de la Charité*, en deux articles, 1849, 1<sup>er</sup> article, p. 337 ; 2<sup>o</sup> article, p. 491.

2. *Annales de la Charité*, 1848, p. 346 et 350, 354.

3. *Id.*, p. 340.

d'air, d'espace, mais non d'habitants. Dans ces réduits, plutôt terriers que logements, végètent, souffrent et meurent des créatures humaines aux visages hâves et flétris, aux membres grêles, aux dos voûtés..., qui, pendant de longues heures sans repos ni sommeil, sont aux ordres d'une machine impitoyable pour gagner à peine un morceau de pain<sup>1</sup> ».

En présence des abus du machinisme, la société fait-elle son devoir ? De Melun répond comme aurait pu répondre Barbès : « La société se présente au plus grand nombre sous la forme du percepteur qui ruine, du gendarme qui arrête, du juge qui condamne, de l'exécuteur qui emprisonne ou fait mourir, et on a peur de la montrer à tous comme une mère et une protectrice. » Il ne faut pas s'étonner « que le peuple qui sent combien il a besoin de sa puissance et de sa protection, se plaigne de son insuffisance, la méprise et en demande une autre<sup>2</sup>. »

La société ne doit pas être « l'application des forces, de la capacité, du produit de tous à la fortune et à la grandeur d'un seul ou de quelques-uns ». Elle n'est « ni la mise en commun de tout le travail, de tous les revenus, au dépens de la propriété et de la personnalité humaine », ni « un mécanisme sans entrailles qui laisse chacun au hasard de sa destinée ». Elle doit être « une grande association de défense, d'assurance, de protection mutuelle formée par Dieu lui-même entre les hommes ».

1. *Annales de la Charité*, 1848, p. 344.

2. *Id.*, p. 334.

Il faut protéger l'enfant contre l'insouciance, la cupidité de ses parents et aussi contre la servitude déguisée sous le nom d'apprentissage.

« L'Etat n'est pas dépositaire de la puissance de tous pour protéger seulement la frontière contre l'étranger, la maison contre le voleur, la personne contre le meurtrier : son action s'étend à tout ce qui détruit le bien-être et la vie : l'ennemi, le voleur, le meurtrier de l'ouvrier et du pauvre, ce sont l'ignorance, la maladie, le vice, la misère : l'absence ou l'excès de travail <sup>1</sup>.

« Chaque misère publiée, chaque plainte méconnue, chaque bras sans travail, chaque âme sans consolation, est une menace, une souffrance, un danger pour tout le monde. Jamais l'admirable mais terrible loi de la solidarité que Dieu a mise entre les hommes n'a été plus visible..., jamais la société n'a pu dire avec plus de raison que ce qu'elle faisait au plus humble, au plus obscur de ses enfants, elle le faisait à tous... »

... Passons sur les secours aux malades et aux infirmes qui comportent l'extension des secours à domicile, et venons aux vues de prévoyance.

Mettre les caisses d'épargne à l'abri des vicissitudes politiques, réduire l'intérêt des prêts consentis par les monts de piété, développer l'association entre maîtres et ouvriers, de façon à transformer « le salaire en bénéfice », vulgariser les caisses de retraite mais sans imposer de retenue obligatoire ni au patron ni à l'ouvrier, tels sont les principaux traits de la réforme ouvrière.

Contre le chômage et contre les abus de la con-

1. *Annales de la Charité*, 1848, p. 360.

currence, la société a le droit et le devoir d'intervenir. Ce que les lois de protection douanière accordent au capital, les lois d'assistance sociale doivent l'accorder au travail <sup>1</sup>.

« Lorsque la concurrence se montre inhumaine et déloyale, si elle écrase l'enfant et l'adulte, la loi protégera la santé, les mœurs du jeune ouvrier, et imposera des conditions d'âge, d'instruction et de repos à son admission, elle défendra l'adulte contre l'insalubrité de l'atelier, le danger des machines et l'excès du travail <sup>2</sup>. D'ailleurs, ajoute de Melun avec une pénétrante prescience de l'avenir, le mouvement qui s'est propagé dans toute l'Europe ne permettra à aucun pays d'abuser plus longtemps des forces humaines : la réduction des heures deviendra la loi générale ». Il faudrait même peut-être, ajoute-t-il, imposer aux industriels qui occupent un grand nombre d'ouvriers, l'obligation de fonder des écoles, des dispensaires, des asiles pour la maladie et la vieillesse, et des caisses de retraite <sup>3</sup>. »

FERDINAND-DREYFUS, *Un projet d'assistance sociale en 1849*.

(Dans le « Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 », sept.-oct. 1905, p. 173-6).

1. *Annales de la Charité*, p. 425

2. *Id.*, p. 424.

3. *Id.*, p. 427.

---

## § VI. — Contre la réglementation du travail.

... Dire à l'homme : Tu ne travailleras que tant d'heures par jour, c'est réduire le temps, c'est entreprendre sur le capital humain. Supprimer le travail à la tâche, c'est encore pis, selon nous, c'est s'inscrire en faux contre ce grand principe chrétien, social : A chacun selon son œuvre. Ces deux propositions sont en elles-mêmes un attentat à la liberté individuelle, à la richesse privée et à la richesse publique. C'est, enfin, la tyrannie, au nom d'une théorie spécieuse, fautive à l'application. C'est l'exercice régimentaire substitué à la production libre et spontanée. Nous voyons, avec désespoir pour les ouvriers eux-mêmes, cette erreur, qui part d'ailleurs d'une secte économique dont la bonne foi, dont le désir de bien faire ne sont pas douteux...

Nous étions dans cette croyance naïve qu'il y avait au moins une chose jugée en politique, et surtout en France ; c'était que *jamais l'Etat ne doit intervenir dans les affaires privées et commerciales, autrement que par le droit commun*. Or, quelle intervention que celle de régir les sources de la production ! L'Etat est et sera toujours la dupe de toute intervention dans les affaires de commerce ; il ne doit ni entraver, ni secourir le commerce ; il ne faut au commerce que la protection générale que l'Angleterre lui accorde. En 1830, le fameux prêt au commerce a été tout bonnement *une vente*, où le commerce a eu le gouvernement pour acheteur, à la risée de tous les gens qui ont suivi cette opération. C'est la dernière expérience ; l'Etat y entrerait comme

protecteur. Aujourd'hui il y accourt comme médecin. Eh bien, il est en train de tuer le malade...

L'essence et le fondement de tout commerce, c'est la liberté. La confiance, la méfiance ne se donne ni ne se ramène par des décrets. Décréter la confiance, c'est comme disait Hoche, « décréter la victoire ». C'est joli, mais impossible. Réglementer le travail, c'est plus, c'est l'absurde de la tyrannie. La vie est un combat, la vie privée comme la vie sociale, comme la vie commerciale, comme la vie ouvrière, comme la vie agricole, comme la vie des nations entre elles. Décrèterez-vous que les terrains secs produiront quand les terrains humides produisent, selon les caprices des saisons ? Aussi, de ce combat sort-on vainqueur ou vaincu, riche ou pauvre, oublié ou glorieux, heureux ou malheureux, selon ses forces ou son bonheur. Pourquoi faites-vous aujourd'hui une exception en faveur de l'ouvrier ? Vous ne regardez que les mains calleuses ; vous privilégiez donc une sueur entre toutes les autres ? Avez-vous donc pesé dans vos mains les malheurs de tous les citoyens ? Allez-vous répartir tous les actes de vaudeville sur toutes les têtes des vaudevillistes ? Donnerez-vous de l'ouvrage à tous les cerveaux ? Chaque acteur jouera-t-il tant de quarts d'heure par soirée ? Les négociants courbés, les larmes aux yeux, sur leurs carnets d'échéance, n'auraient-ils que tant de minutes par jour à s'essuyer les yeux ? Le travail de toute une nation ne se scinde pas ! A chacun son lot, selon sa force. Ce travail embrasse toutes les productions. Eh quoi ! vous proclamez la liberté, au lieu de déserrer les libertés que chacun conservera, remise faite de son obéissance à la patrie, et vous êtes en train de donner

---

des lettres patentes à la médiocrité du travail, à sceller sous un cachet de plomb la spontanéité des efforts, sous prétexte que les patrons oppriment les ouvriers. Ah ! nous admettons qu'il y a des limites en toutes choses, et en vous reprochant une théorie inacceptable, nous ne tomberons pas dans l'absurde de la pratique actuelle. Le prix des denrées alimentaires est la balance et la règle des salaires. Un Etat, où les bons et sages ouvriers en travaillant autant qu'ils veulent, tant qu'ils peuvent, ne trouvent pas l'aisance pour leur famille, cet Etat est mal ordonné. Mais alors la faute n'est plus aux patrons ; c'est le crime de l'Etat. La punition de cet Etat, c'est le drapeau noir des ouvriers de Lyon, portant écrits ces mots terribles, qui sont moins une accusation qu'une condamnation : *Du travail ou la mort*.

Les gouvernements ont tort. Leur crime alors est une mauvaise répartition des impôts, une fautive assiette des taxes. Aussi, selon nous, est-ce là la place de la France, et là est aussi le remède, car la France, comme nous l'avons écrit ailleurs, quoique le pays le plus spirituel du monde, veut à la fois imposer beaucoup la terre et avoir le pain à bon marché ! Nous serons les victimes de ce problème sans solution, si l'on n'y met ordre, et promptement ; mais non par mesures révolutionnaires : par un système bien étudié, logique et juste, qui saisisse la consommation et non la production.

BALZAC, *Lettre sur le travail*, (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> septembre 1906, p. 55-60).

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## PRÉFACE

Le vrai trait d'union des catholiques français au  
xix<sup>e</sup> siècle. — Ce qui caractérise les catholiques  
libéraux. — Ont-ils été des catholiques sociaux? —  
Le but de ce volume..... v

## CHAPITRE PREMIER

### Les Chefs de file.

#### I. — LACORDAIRE.

« Le plus pur des démocrates ». — Si Lacor-  
daire était républicain. — « Je suis arrivé aux  
croyances catholiques par mes croyances socia-  
les ». — L'association volontaire. — L'influence  
de Chateaubriand. — Obéissance, hiérarchie, véné-  
ration. — Une page de Lacordaire sur le repos do-  
minical. — La liberté opprime, la loi affranchit.  
— Un « plan pour régler les rapports des maîtres  
avec les ouvriers ». — Les « nègres blancs »..... 1

## II. — MONTALEMBERT.

Les « villes affreuses » : un jugement de Montalembert sur Manchester. — S'il est vrai qu'il n'y a rien à faire. — Le travail des enfants dans les manufactures en 1840. — L'intervention de la « législature ». — « Si un tyran... ». — La « loi de fer » d'un cardinal. — Méfaits de « l'industrie casernée ». — Je ne suis pas démocrate, mais je tâche de n'être pas aveugle. — « L'Etat, c'est nous. » — Conséquences au point de vue de l'action civique et sociale des catholiques..... 17

## CHAPITRE II

### Les Modérateurs.

#### I. — L'abbé GERBET.

« Du côté de l'ombre ». — Gerbet et Lamennais, d'après Sainte-Beuve. — Soumission de Gerbet à l'Eglise. — La portée sociale du christianisme. — « Il faut qu'ils prennent position dans l'avenir ». — La véritable économie politique. — Destructeurs et conservateurs du droit de propriété. — Rapports du rationalisme avec le communisme. — Deux propositions condamnées par Mgr Gerbet..... 33

#### II. — FOISSET.

Un cas de conscience de premier communiant. — Les dynasties passent, l'Eglise demeure. — Prosélytisme de Foisset : son influence sur Lacordaire et Montalembert. — En 1848 : « Ah ! si nous étions vraiment chrétiens!... ». — Pour abattre « le mur » qui sépare les riches des pauvres. — Un excellent théologien..... 49

## CHAPITRE III

## Les Économistes.

## I. — Charles de COUX.

L'*Avenir* et l'économie politique. — En quoi les économistes sont incrédules. — Les « conséquences pratiques du catholicisme ». — La mission sociale du clergé. — Un curieux argument en faveur du suffrage universel. — « L'industrialisme va recueillir ce qu'il a semé ». — La direction à prendre.. 59

## II. — VILLENEUVE-BARGEMONT.

Les idées sociales d'un ancien préfet. — Moïse et l'économie sociale. — La Réforme protestante et le libéralisme économique. — La valeur « vénales » de l'ouvrier. — Les conditions de vie des ouvriers indigents. — Négligence des entrepreneurs: ses causes. — Les législateurs devraient « régler les contrats » de travail: mais..... 73

## CHAPITRE IV

## Les Hommes d'œuvres.

## I. — Frédéric OZANAM.

Un apôtre du catholicisme social. — La jeunesse d'Ozanam. — L'influence de Lamennais. — Origine et but des Conférences de Saint-Vincent de Paul. — « Bigots » et « téméraires ». — Le vrai problème. — « L'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social ». — Idées d'Ozanam sur le droit de propriété. — La vingt-quatrième leçon du *Cours de droit commercial*. — Quand y a-t-il exploitation de l'homme par l'homme?

— Les réformes nécessaires. — Influence de l'étude du moyen-âge sur la formation sociale d'Ozanam. — Le Pape, les évêques, les moines. — « Passons aux barbares ». — Pie IX. — Ozanam à l'*Ere Nouvelle*. — Un programme d'action pratique. — Ecoles d'adultes et « Sorbonnes populaires ». — L'agitation charitable. — « Prêtres français, ne vous offensez pas... »..... 87

## II. — Armand de MELUN.

Une communication urgente de Gratry à Melun. — Le droit de mourir de fatigue et de faim. — L'ascension des « classes inférieures ». — La sœur Rosalie et madame Swetchine. — Institutions créées par Melun. — L'Internationale blanche. — Faut-il protéger l'industrie contre les enfants ou les enfants contre l'industrie ? — L'organisation du travail. — « Le grand drame ». — Socialiste ? — « Il faut que la charité ait son tour ». — Action privée et interventions légales..... 129

## CHAPITRE V

### L'Ère nouvelle.

De l'*Avenir* à l'*Ere nouvelle*. — Programme religieux et social. — Ce que les catholiques de l'*Ere nouvelle* attendaient de la République. — Protestation de Montalembert. — Explications de Foisset. — « Je sépare l'Eglise de ce qui passe ». — L'intervention d'un évêque : *Cas de conscience* de Mgr Parisis sur la démocratie. — Les principes. — « L'expérience seule peut répondre ». — Mise au point..... 153

## CHAPITRE VI

## Les Disciples.

Un futur archevêque de Paris : l'abbé Darboy en février 1848. — « J'ai confiance que nous ne déraillerons pas ». — Un futur cardinal : l'abbé Meignan. — « L'Eglise, je l'espère, va se régénérer ». — « Il » est grossier, « il » est vicieux, « il » est sale. — Devoirs des riches. — Une thèse de l'abbé Freppel sur les harmonies de l'esprit chrétien et du « pouvoir républicain ». — Un industriel en blouse, puis en soutane : l'abbé Camille Rambaud. — Henri Perreyve. — L'apologétique en action. — Les chevaliers de la justice et de la paix sociales. 165

## CHAPITRE VII

## Courants parallèles.

## I. — Un romancier : BALZAC.

Une « étude philosophique » de Balzac. — *Jésus-Christ en Flandre*. — Ceux qui échappent à la tempête en marchant sur les flots. — Dans une cathédrale de rêve. — « Il faut défendre l'Eglise ». — Les supériorités sociales. — Une exhortation au devoir social. — « Soyez à vous seule le monastère ». — « Si, dans chaque commune, trois êtres voulaient le bien ! » — Associer l'Eglise aux intérêts populaires. — Un réformateur social à la campagne..... 183

## II. — Un poète : LAMARTINE.

Lamartine, Lamennais et les catholiques libé-

raux. — La *Politique rationnelle*. — Où sommes-nous ? — Où allons-nous ? — Que devons-nous faire ? — « La réalisation sociale » des principes évangéliques. — Confusion du politique et du social. — « Si l'idée de morale, de religion, de charité évangélique sera substituée à l'idée d'égoïsme dans la politique ». — Révolution française ou européenne ? — Le mouvement industriel et les prolétaires. — « Tu garderas ta propriété », mais « tu n'oublieras pas... ». — Les socialistes conservateurs et les conservateurs socialistes. — « Enfants de six mille ans »..... 201

### III. — Un avocat : BERRYER.

Berryer et les catholiques libéraux. — L'affaire des compagnons charpentiers de la Seine. — Les articles 414 et 415 du Code pénal. — Le délit de coalition et les atteintes à la liberté du travail. — « Quand le génie de mon pays... ». — Une maxime anti-sociale. — Une bizarrerie légale. — « Pourquoi les maîtres charpentiers ne sont-ils pas sur le banc des accusés ? — L'affaire des typographes parisiens. — Qu'ils s'entendent entre eux ! — « Il fallait intervenir, au contraire ». — Tout le monde est « corporé », excepté les ouvriers. — « Le traité de gré à gré, c'est le marché de la faim ». — Les clients de Berryer sont condamnés, mais la loi aussi..... 219

## CHAPITRE VIII

### Une synthèse : GRATRY.

« Frères bien-aimés ». — Un mot du cardinal

Perraud : Gratry « précurseur ». — L'économie politique séparée. — Un *Catéchisme Social*. — Hommes de joie et hommes de proie. — Harmonie des lois sociales et des lois évangéliques. — Ce que demande le Christ. — *La Morale et la loi de l'histoire*. — « Nous ne marcherons plus au hasard ». — Gratry et la démocratie moderne. — Nécessité de la « contrainte légale ». — L'usage fraternel de la richesse. — Contre les haillons et les tanières. — Un rêve apostolique de Gratry..... 241

### BIBLIOGRAPHIE

LACORDAIRE .....	263
MONTALEMBERT .....	264
GERBET .....	265
FOISSET .....	266
CH. DE COUX .....	267
VILLENEUVE-BARGEMONT .....	268
FRÉDÉRIC OZANAM .....	268
DE MELUN .....	269
BALZAC .....	271
LAMARTINE .....	272
BERRYER .....	273
GRATRY .....	273

### DOCUMENTS

I. — Les mécaniques, source de la dégradation populaire. (Article de l' <i>Avenir</i> ).....	275
II. — La sainte Eucharistie au point de vue social. (Gerbet).....	279

---

III. — Comment Charles de Coux perdit, puis re- trouva la foi. (De Coux).....	281
IV. — « Passons aux barbares ». (Ozanam)....	284
V. — Pour la réglementation du travail. (Melun).	288
VI. — Contre la réglementation du travail. (Bal- zac).....	292







## ÉTUDES DE MORALE ET DE SOCIOLOGIE

### VIENNENT DE PARAÎTRE :

- BEAUPIN (E.). — **L'Éducation sociale et les Cercles d'études.**  
1 vol. in-16. . . . . 3 fr.
- JOLY (Henri), membre de l'Institut — **L'Italie sociale.** 1 vol. in-16.  
Prix . . . . . 3 fr. 50
- LEGENBRE (Maurice), agrégé de l'Université, ancien élève de l'École Normale. — **Le Problème de l'Éducation. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.** 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- PALHORIÈS (F.), docteur ès lettres, de l'Académie impériale des Agiati. — **Nouvelles Orientations de la Morale.** 1 vol. in-16. 2 fr. 50

### RÉCEMMENT PARUS :

- BOISSARD (A.), professeur à la Faculté libre de Droit de Paris. — **Contrat de Travail et Saliariat. Introduction philosophique, économique et juridique à l'étude des conventions relatives au travail dans le régime du salariat.** 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
- CALIPPE (Abbé Ch.). — **L'Attitude sociale des Catholiques français au XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers Essais de Synthèse.** J. de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, A. de Tocqueville, Balanche, Buchez, Bordas Desmoulins, François Huet, Lamennais. Préface du comte Albert DE MUN, de l'Académie française 1 vol.  
Prix . . . . . 3 fr. 50
- CLÉMENT (Henry). — **La Dépopulation en France.** Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-16.  
Prix . . . . . 3 fr. 50
- DEHERME (Georges). — **La Crise sociale.** 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
- DILIGENT (Victor), avocat, docteur en droit. — **Les Orientations syndicales.** 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr.
- FONSEGRIVE (George). — **Morale et Société.** 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50  
*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*
- GARRIGUET (L.). — **Traité de Sociologie d'après les Principes de la Théologie catholique.** 3 vol. in-16 :  
I. *Régime de la Propriété*, 1 vol. . . . . 3 fr. 50  
II. *Régime du Travail*, tome I. 1 vol. . . . . 3 fr. 50  
III. *Régime du Travail*, tome II. 1 vol. . . . . 3 fr. 50  
Chaque volume se vend séparément.
- Du même auteur :* **La Valeur sociale de l'Évangile.** 1 vol. in-16.  
Prix . . . . . 3 fr. 50
- MELIN (Gabriel), chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy. — **L'Organisation de la Vie privée. Orientation particulariste.**  
1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50
- OLPHE-GAILLARD (G.), docteur en droit. — **Le Problème des Retraites ouvrières.** 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
- SCHWALM (R. P.). — **Leçons de Philosophie sociale.** I. Introduction. **La Famille ouvrière.** Préface par M. G. MELIN, chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy. 1 fort vol. in-16. . . . 4 fr.
- GEMÄHLING (Paul). — **Travailleurs au Rabais. La lutte syndicale contre les Sous-Concurrences ouvrières.** 1 vol. in-8<sup>e</sup> raisin. 7 fr. 50